

## Titulaire actuel du mandat

Le 2 juin 2014, **Mme Urmila Bhoola** a entamé son mandat en tant que Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences.

Mme Bhoola est une juriste internationale des droits de l'homme spécialisée en droit du travail et égalité des genres. Elle a été Juge du Tribunal du Travail d'Afrique du Sud après vingt ans de travail en tant que juriste du travail et des droits de l'homme en Afrique du Sud. Mme Bhoola est aussi une ancienne Directrice Exécutive de l'International Women's Rights Action Watch pour la région Asie-Pacifique (IWRAW AP), une organisation de défense des droits des femmes qui veille au respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

# Coordonnées

Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences

s/c Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) Office des Nations Unies à Genève 8-14 avenue de la Paix CH-1211 Genève 10 Suisse

Fax: (+41) 22 917 90 06

E-mail: <u>srslavery@ohchr.org</u> ou <u>urgent-action@ohchr.org</u>

Website: http://www.ohchr.org/EN/Issues/ Slavery/SRSlavery/Pages/SRSlaveryIndex.aspx

Les **Procédures spéciales** du Conseil des droits de l'homme sont des experts des droits de l'homme indépendants, qui ont pour mandat de faire des rapports et de donner des conseils au sujet des droits de l'homme dans un pays donné ou sur un thème donné. **Les titulaires de mandat** des Procédures spéciales exercent leurs fonctions à titre personnel et ne sont pas considérés comme employés de l'ONU. Le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) soutient les Procédures spéciales en matière d'expertise juridique, politique, thématique et d'enquête, de travail de recherche et d'analyse, ainsi que de services administratifs et logistiques.



Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences



# Introduction sur le mandat

En septembre 2007, le Conseil des droits de l'homme, dans sa **résolution 6/14**, créa un nouveau mandat de Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, remplaçant le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, établit en 1974, afin de mieux aborder les questions liées aux formes contemporaines d'esclavage au sein du système onusien.

Le 29 septembre 2010, le Conseil des droits de l'homme adopta la **résolution 15/2**, qui étendit le mandat du Rapporteur spécial pour une période de trois ans. La **résolution 24/3** du 26 septembre 2013 renouvela le mandat pour trois années supplémentaires.

# Mandat du Rapporteur spécial

Le Rapporteur spécial a été mandaté par la résolution 24/3 du Conseil des droits de l'homme à, entre autres :

- Examiner et rapporter sur toutes les formes contemporaines d'esclavage et sur les pratiques analogues à l'esclavage, mais en particulier celles définies dans la Convention relative à l'esclavage de 1926, et dans la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956, ainsi que toutes les autres questions traitées par le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage;
- Promouvoir une application effective des normes internationales pertinentes et des standards relatifs à l'esclavage:
- Répondre de manière efficace aux informations fiables concernant des allégations de violations de droits de l'homme, en vue de protéger les droits de l'homme des victimes de l'esclavage et de prévenir de futures violations;
- Recommander des actions et des mesures applicables aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux pour éliminer les pratiques esclavagistes où qu'elles aient lieu, y compris des solutions qui permettent de lutter contre les causes et les conséquences des formes contemporaines d'esclavage, telles que la pauvreté, la discrimination et les conflits, ainsi qu'aux facteurs de la demande, et des mesures pertinentes pour renforcer la coopération internationale;
- Faire un examen attentif des questions spécifiques dans le cadre du mandat, et inclure des exemples de pratiques effectives ainsi que des recommandations pertinentes;
- Tenir compte des dimensions du genre et de l'âge dans les formes contemporaines d'esclavage.



### Méthodes de travail

Dans l'exercice de son mandat, le Rapporteur spécial utilise les méthodes de travail suivantes :

#### Communications

Le Rapporteur spécial agit d'après des informations fiables reçues concernant des cas de formes contemporaines d'esclavage, en envoyant des appels urgents et des lettres d'allégation au Gouvernement concerné. Les problématiques en questions incluent : l'esclavage traditionnel, le travail forcé, la servitude pour dette, le servage, le travail d'enfants en tant qu'esclaves ou dans des conditions analogues à de l'esclavage, la servitude domestique, l'esclavage sexuel, le mariage forcé et le mariage d'enfants, la vente d'épouses et la pratique du lévirat.

### Visites de pays

Le Rapporteur spécial entreprend des visites de pays pour enquêter et obtenir des informations de première main sur l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage de la part d'acteurs pertinents, incluant les représentants du Gouvernement, les membres de la société civile, les agences onusiennes et les victimes. Les rapports de ces visites, mettant en avant les découvertes, les conclusions et les recommandations, sont soumis au Conseil des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations sur les visites de pays, veuillez consulter : <a href="http://www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/CountryVisits.aspx">http://www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/CountryVisits.aspx</a>

#### Rapports annuels

Le Rapporteur spécial soumet des rapports annuels au Conseil des droits de l'homme au sujet des activités du mandat et offre des recommandations sur les mesures qui devraient être prises pour prévenir et éradiques les formes contemporaines d'esclavage, et protéger les droits des victimes.

Pour de plus amples informations sur les visites de pays, veuillez consulter : <a href="http://www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/AnnualReports.aspx">http://www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/AnnualReports.aspx</a>

### Autres activités

Le Rapporteur spécial participe aux séminaires et conférences, organise des rencontres d'experts, publie des communiqués de presse et tient des conférences sur les questions relatives à son mandat.